

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, AUDEBERT, CHARTIER, LENA, SIMON
MMES DELAINE, BARRITAUT, GAURON, BORDIER-BONNEAU,
ROBINET, SANCHEZ.

Etaient absents excusés : Mmes RETIF, COURTEVILLE. Mr BACON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Lise BARRITAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2019 – OCTOBRE 22

OBJET : Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-loire (SIEIL)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du code général des collectivités,

Considérant que le SIEIL à engager dès 2013 un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charge dans le programme de déploiement du SIEIL, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques sur les places réservées à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge

pour véhicules électriques et hybrides rechargeables « au SIEIL pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Adopte les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le Comité syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015,
- S'engage à accorder à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Si pose d'une nouvelle borne à compter du 1 janvier 2019 :

- S'engage à verser au SIEIL la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation, le cas échéant,
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame Le Maire pour régler les sommes dues au SIEIL
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

Délibération n°2019 – OCTOBRE 23

OBJET : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A UN DEPOT SAUVAGE SUR LA COMMUNE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a déposé plainte en gendarmerie suite à un dépôt de déchets dans l'allée du bois de la Garenne-Saint-Thomas sur notre commune.

Après enquête de la gendarmerie, ces derniers ont pu retrouver l'auteur des faits. Les agents techniques ont donc emmené les gravats à la déchetterie d'AMBOISE, et une facture a été établie.

Les gendarmes ont présenté la facture à l'auteur des faits afin qu'il rembourse la collectivité.

Le conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur l'encaissement du chèque.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame Le Maire à émettre un titre correspondant à l'encaissement du chèque d'un montant de 61 euros.

Délibération n°2019 – OCTOBRE 24

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES CANTINE SCOLAIRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

Madame Le Maire indique que la régie de recettes pour l'encaissement des repas à la cantine scolaire peut être supprimée car les règlements s'effectuent exclusivement en ligne ou directement au Trésor Public.

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles.

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Vu la délibération du 18 décembre 2007 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De supprimer la régie de recettes cantine scolaire,
- De supprimer l'encaisse ainsi que le fond de caisse de 60 €
- De supprimer cette régie à compter du 1^{er} novembre 2019.
- Que l'arrêté n°670 du 2 octobre 2014 portant nomination du régisseur titulaire et mandataire suppléant est abrogé
- De charger Madame Le Maire et le Comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Délibération n°2019 – OCTOBRE 25

OBJET : demande de classement de la commune en catastrophe naturelle pour sécheresse été 2019

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs propriétaires lui ont fait par des dégâts occasionnés par la sécheresse de cet été sur leur habitation. Certaines personnes ont constaté des fissures sur leur maison.

Afin de permettre aux administrés de faire valoir leurs droits auprès de leur assurance, Madame Le Maire propose donc de faire une demande de classement en état de catastrophe naturelle pour sécheresse été 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite de Madame La Préfète, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse sur le territoire de la Commune.
- Autorise Madame Le Maire à déposer la demande auprès de Madame La Préfète à engager toutes démarches afférentes à cette affaire.

- **Délibération n°2019- OCTOBRE 26**
- **OBJET : Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine**
-
- Mme Huguette DELAINE donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal, du courrier transmis par la Fondation du Patrimoine, et sollicitant l'adhésion de la Commune pour l'année 2019.
-
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
-
- - **décide d'adhérer** à la Fondation du Patrimoine et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour verser la somme de 120.00 euros pour l'adhésion 2019.

Sécurité

La commune envisage la pose de coussins berlinois et de panneaux STOP sur la rue des villages.

Zone Humide

Un gros travail de remblaiement a été effectué par les agents techniques pour réaliser une jonction entre le sentier de randonnée et la zone humide afin de permettre aux randonneurs de la découvrir.

Enquête publique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Val d'Amboise (14 communes) se déroulera du lundi 21 octobre au 22 novembre 2019.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Cangey aux dates et horaires suivants :

- Lundi 28 octobre 2019, de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 novembre 201, de 9h00 à 12h00

Couverture radio mobile ORANGE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société CIRCET mandatée par ORANGE, recherche à louer une parcelle d'environ 50 m2 maximum pour l'implantation d'une nouvelle antenne relais téléphonie mobile. Monsieur ROSSE propose un angle du grand parking rue de la Loire.

Collecte des Déchets

Le SMITOM (Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des ordures ménagères) propose la mise en place d'une borne du RELAIS pour la collecte des textiles sur la commune de Cangey. Après discussion, les élus sont favorables, il convient donc de définir un emplacement.

Animation scolaire

La LPO (Ligue pour la Protection des oiseaux) interviendra 3 demi-journées auprès d'une classe et 1 demi-journée visite grand public avec atelier sur la zone humide en mai/juin 2020.

Bornes à livres

Devant le succès de la borne à livres située place de la Mairie, Madame BORDIER BONNEAU demande si de nouvelles bornes ne pourraient pas être installées rue des villages et Fleuray.

Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Le congrès des Maires aura lieu le jeudi 28 novembre 2019 au Palais des Congrès de Tours.

Vœux du Maire

samedi 18 janvier 2020 – 18h30 à la salle des Fêtes.

Récapitulatif de la séance du 8 octobre 2019

Délibération n°2019 – OCTOBRE 22 :

Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Délibération n°2019 – OCTOBRE 23 :

Encaissement d'un chèque suite à un dépôt sauvage sur la commune

Délibération n°2019 – OCTOBRE 24 :

Suppression de la régie de recettes cantine scolaire au 1^{er} novembre 2019

Délibération n°2019 – OCTOBRE 25 :

Demande de classement de la commune en catastrophe naturelle pour sécheresse été 2019

Délibération n°2019 – OCTOBRE 26 :

Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

LENA Jean Michel

ROSSE Yves

ROBINET Martine

BARRITAUULT Lise

SIMON Benoit

GAURON Florence

SANCHEZ Alexandra

CHARTIER Franck

AUDEBERT David

BORDIER BONNEAU Patricia